

# ► Sauvegardez le patrimoine communal d'Anglars - Saint-Félix

## ◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Edifice d'inspiration cistercienne du XIVe siècle, l'église d'Anglars a été modifiée à plusieurs reprises au cours des siècles. Entre autres, en 1841, un transept est créé en début de nef par la construction de deux chapelles dédiées à la Sainte Vierge et à Saint Clair. L'ensemble de l'édifice est désormais voûté dans un style néogothique, en vogue autour de 1850. Par ailleurs, de gros travaux de rénovation ont été entrepris dans les années 1990 par l'association Saint Clair afin de redonner sa splendeur à l'église. L'église est reconnaissable par son clocher, abritant un beffroi et trois cloches depuis le XIXe siècle. Elle dispose également de plusieurs mobiliers remarquables classés Monuments Historiques, tels qu'un retable du XVIIe, et des fonds baptismaux en bois sculptés.

## ◆◆ LE PROJET DE RESTAURATION

La structure générale du monument présente de multiples fissures. Le clocher et sa structure fragilisés engendrent également la déstructuration des murs. Par conséquent, la solidité de l'ensemble de l'ouvrage est menacée et l'évolution de l'entretien de la voûte est même inquiétante.

C'est pour cela que, depuis début 2023, l'église est fermée au public et les cloches ne sont plus utilisées. Le projet de restauration vise donc à consolider le clocher, à reprendre les maçonneries, à renforcer la charpente et remplacer une partie de la toiture, ainsi que de reprendre les peintures endommagées.

## ◆◆ LA MOBILISATION

L'objectif premier du projet est de permettre la réouverture de l'église d'Anglars et de la rendre de nouveau accessible pour des activités culturelles et culturelles. Monument remarquable implanté au centre du village, l'église est un véritable lieu de rassemblement et de célébrations, qui s'inscrit au cœur de la mémoire des habitants.

Vos dons permettront alors de préserver la mémoire locale et d'assurer la transmission de ce patrimoine communal aux générations futures !

Montant des travaux	128 063 €
Objectif de collecte	50 000 €
Début des travaux	2024



Credit photos : © Fondation du patrimoine

# ► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'église d'Anglars

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

[www.fondation-patrimoine.org/92378](http://www.fondation-patrimoine.org/92378)

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Occitanie-Pyrénées, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine  
L'église d'Anglars

Le montant de mon don est de

80 €  150 €  250 €  500 €  \_\_\_\_\_ €

Raison sociale\* : \_\_\_\_\_

Forme juridique\* : \_\_\_\_\_ SIREN\* : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

\*Informations obligatoires pour les entreprises

## ► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

### Exemples de dons

80 €	150 €	250 €	500 €
28 €	51 €	85 €	170 €

Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).

20 €	38 €	63 €	125 €
------	------	------	-------

Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).

32 €	60 €	100 €	200 €
------	------	-------	-------

Réduction d'impôt de 60% du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40% au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.

Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre.

## ► La Fondation du patrimoine

**Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine**, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

**Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs**, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

**1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques\***

\*selon une étude Fondation du patrimoine-Furicid 2020

**Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière**. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

**Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.**

**Votre don ira à un projet de qualité !**

### ► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons. Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : [dpo@fondation-patrimoine.org](mailto:dpo@fondation-patrimoine.org). Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org).

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité : si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

## ► Contacts



**FONDATION DU PATRIMOINE**

Occitanie-Pyrénées  
135 allée de Brienne  
31000 Toulouse  
05 32 97 55 42

[occitaniepyrenees@fondation-patrimoine.org](mailto:occitaniepyrenees@fondation-patrimoine.org)  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

Suivez-nous sur    

**COMMUNE ANGLARS SAINT FELIX**

4 rue de la Mairie  
12390 Anglars Saint Felix  
05 65 64 51 06  
[mairie-anglarsaintfelix@wanadoo.fr](mailto:mairie-anglarsaintfelix@wanadoo.fr)

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Fondation du patrimoine - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

FONDATION  
  
► Je donne !  
Pour la  
restauration de

L'église d'Anglars  
ANGLARS-SAINT-FELIX (12390)

Retrouvez  
tous les projets sur

[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)